

| Action n° 10 | Accéder à une gestion durable des stations d'espèces prioritaires à travers la restauration et/ou la conservation des populations |
|---------------------------|--|
| Priorité | 1 |
| Axe(s) de travail | Gestion et conservation. |
| Objectifs | 1, 2, 3 et dans une moindre mesure 5. |
| Calendrier | Toutes les années de mise en œuvre du PNA en continu. |
| Contexte | Le constat a été partagé au cours des ateliers de l'hétérogénéité de prise en compte des espèces selon les régions. Par ailleurs, la maîtrise du foncier apparaît souvent compliquée et décourageante à gérer avec : 1) des pressions anthropiques souvent fortes, 2) une nécessité d'approche spécifique en « métapopulation » pour les espèces cibles et 3) un manque notable de partage d'expérience. Le PNA doit permettre de garantir un cadre durable pour la mise en œuvre des actions de conservation. |
| Description | <p>Il s'agit d'abord de mettre en œuvre des actions de gestion et de conservation à travers une approche par « communauté d'espèces » en lien avec les faciès de végétation et d'intégrer les priorités de conservation dans les différentes stratégies de sauvegarde de la biodiversité (SCAP, TVB, Natura 2000, ENS, Réserves, gestion d'espaces verts et naturels...).</p> <p>Puis, il convient d'intégrer des actions de conservation des espèces prioritaires au sein de la gestion des milieux forestiers et des problématiques de la trame agricole.</p> <p>Enfin, il faut étendre la logique « Éviter-Réduire-Compenser » à l'ensemble des espèces de priorités nationale et régionales. Ces trois approches passent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une évaluation nationale de la prise en compte des espèces prioritaires dans les actions de gestion ; ▪ la mise en place d'outils de communication adaptés au contexte local pour accrocher les différents acteurs ; ▪ évaluer les possibilités de développement du mécénat (pour augmenter les acquisitions foncières) ; ▪ améliorer et renforcer les échanges avec les exploitants ; ▪ favoriser la mise en œuvre d'outils de « conventionnement » durables (tout en gardant une analyse critique de leur efficacité) ; ▪ renforcer le cadre réglementaire (APPB, RN, révision de la liste des espèces protégées...) ; ▪ la mise en cohérence avec d'autres stratégies (ENS, SCAP...) ; ▪ le renforcement des collaborations entre structures productrices de données et de connaissances et les structures gestionnaires. |
| Action(s) associée(s) | Toutes (dont notamment n°1, 8, 9 et 10). |
| Indicateurs de résultats | <p>Nombre de sites gérés avec prise en compte des espèces prioritaires ;</p> <p>Nombre de stations gérées et proportion par populations connues ;</p> <p>Indicateurs financiers (budget alloué à l'action) ;</p> <p>Nombre et nature des conventions signées ;</p> <p>Nombre d'hectares acquis ;</p> <p>Nombre de sites et d'hectares intégrés dans un cadre « réglementaire » par secteur identifié comme prioritaire (avec mise en évidence des sites « orphelins »).</p> |
| Échelles de travail | Du national au local en passant par l'animation régionale. |
| Éléments de budgétisation | Prise en charge dans le fonctionnement des déclinaisons régionales pour le montage local et de l'animation nationale pour le suivi et le bilan (les actions spécifiques de restauration devront mobiliser des financements complémentaires). |
| Animateur(s) de l'action | Opérateurs régionaux en lien direct avec les gestionnaires locaux. |
| Partenaires potentiels | DREAL, Régions, Départements, Agences de l'Eau, AFB, ARB, Associations naturalistes, bureaux d'étude et experts indépendants, gestionnaires d'espaces naturels, forestiers, agriculteurs, aménageurs + opérateurs Natura 2000, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, collectivités locales. |

Contributeurs ateliers de rédaction : Sonia RICHAUD, Emmanuel JACOB, Perrine JACQUOT, Stéphane JAULIN, Frédéric MORA.